



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



RAPPORT DE JURY

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

Concours externe public – Second concours interne
public – Concours troisième voie public

Concours externe privé – Second concours interne
privé

EPREUVES D'ADMISSION SESSION 2018

RAPPORT EXTERNE

Sommaire

1. Introduction.....	3
2. Les épreuves d’admissibilité.....	4
2.1. Mathématiques	4
2.2. Français.....	9
3. Les épreuves d’admission (éléments généraux)	14
3.1. Première épreuve d’admission	14
3.2. Seconde épreuve d’admission.....	15
3.2.1. Première partie de l’épreuve	15
3.2.2. Deuxième partie de l’épreuve	16
4. Evolution et répartition des postes au concours	17
5. Première épreuve d’admission (éléments du jury) oral 1.....	17
5.1. Analyse d’ensemble de l’épreuve	17
5.2. Sciences et technologie.....	18
5.3. Education musicale, arts visuels, histoire des arts.....	20
5.4. Histoire, géographie, enseignement moral et civique	22
6. Deuxième épreuve d’admission (éléments du jury) oral 2	23
6.1. Analyse d’ensemble de l’épreuve	23
6.2. EPS	23
6.3. La situation professionnelle	26
7 - Conclusion	28

1. Introduction

Le concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) donne lieu pour chaque session, à la publication d'un rapport de jury qui a pour objectif d'informer les candidats sur les exigences et les modalités de ce concours.

A cet effet, un bilan de chacune des épreuves et une analyse de leur déroulement sont exposés dans ce rapport. Les critères d'évaluation retenus pour les différentes épreuves sont également fournis.

Ce document se rapporte aux cinq concours organisés dans l'académie de Grenoble pour la session 2018 :

- concours externe public,
- concours troisième voie public,
- second concours interne public,
- concours externe privé,
- second concours interne privé.

Ces cinq concours ont été organisés, en même temps selon des modalités similaires : sujets, critères d'évaluation et barème de notation identiques.

Ces concours sont organisés selon les modalités de l'arrêté du 19 avril 2013 modifié.

Dans un modèle intégratif de la formation, s'appuyant sur une formation initiale en alternance des enseignants, ces concours de recrutement de professeurs des écoles s'inscrivent dans un cursus de professionnalisation progressive.

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

Les épreuves d'admissibilité portent sur le français et les mathématiques. Certaines questions concernent le programme et le contexte de l'école primaire et nécessitent une connaissance approfondie des cycles d'enseignement de l'école primaire, des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des contextes de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux.

Les épreuves écrites et orales du concours de recrutement de professeurs des écoles répondent au besoin de recruter des enseignants polyvalents et aux principes généraux définis pour tous les concours enseignants.

En complément des deux épreuves écrites d'admissibilité qui auront permis de s'assurer de la maîtrise par le candidat d'un corpus de savoirs adapté à l'exercice professionnel en français et en mathématiques, les deux épreuves orales d'admission ont pour objectif d'apprécier, d'une part, un premier niveau de maîtrise des procédés didactiques courants mis en œuvre dans un contexte professionnel dans deux autres domaines de la polyvalence et, d'autre part, la capacité du candidat à situer son futur métier dans le cadre du fonctionnement global de l'École.

La composition du jury de CRPE de l'académie de Grenoble :

Les correcteurs des épreuves écrites sont des professeurs certifiés ou agrégés de mathématiques et de français, des conseillers pédagogiques départementaux, des conseillers pédagogiques de circonscription et des PEMF.

Les commissions des épreuves d'admission sont composées de deux membres, un inspecteur et un conseiller pédagogique ou un enseignant du privé pour les candidats du privé.

2. Les épreuves d'admissibilité

2.1.Mathématiques

2.1.1 Le sujet 2018, description et éléments de correction.

D'une durée de 4 heures, l'épreuve vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions abordées par les programmes. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

Conformément aux définitions officielles de l'épreuve, le sujet de la session 2018 comporte trois parties distinctes, notées respectivement sur 13 points, 13 points et 14 points. Il couvre une grande partie du programme de collège par ses deux premières parties et fait appel à des connaissances didactiques variées par sa troisième partie.

L'énoncé précise que 5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat.

Rappelons enfin qu'une note globale inférieure ou égale à 10/40 est éliminatoire.

Partie 1 : cette partie consiste en un problème qui étudie des canettes métalliques d'une contenance de 33 cl. Elle fait appel dans ses trois premières parties à des calculs d'aires et de volumes, puis à des lectures graphiques et à l'utilisation d'un tableur. La dernière partie utilise la proportionnalité pour des calculs grandeurs (masses, masses volumiques...).

Les conversions et autres calculs doivent être détaillés, dans l'intérêt du candidat puisqu'en cas d'erreur la démarche et la cohérence des calculs sont prises en compte. Les étapes du calcul sont bien entendu exigées si le résultat est donné dans l'énoncé.

La partie B nécessite une modélisation, qui conduit ici en principe à une inéquation.

Partie 2 : sur 13 points : composée de 4 exercices indépendants portant sur différentes parties du programme de collège.

L'exercice 1 est un exercice de statistiques et probabilités concernant la répartition de la population française selon le groupe sanguin et le facteur rhésus.

L'exercice 2 porte sur la programmation et le repérage dans le plan. Un minimum de justification est attendu, particulièrement pour ce qui concerne les mesures d'angles utilisées.

L'exercice 3 étudie un procédé de calcul mental qu'il s'agit de justifier puis de généraliser. Certains candidats se contentent de paraphraser l'énoncé lorsque celui-ci demande de justifier. Rappelons que le recours à un exemple ne constitue pas la démonstration d'une formule.

L'exercice 4 est un exercice de géométrie plane : il demande la construction d'une figure en vraie grandeur puis le calcul de l'aire d'un triangle. Ce calcul d'aire est une question à prise d'initiative pour laquelle plusieurs démarches sont envisageables. La question a été peu traitée.

Plusieurs démarches sont envisageables, par exemple :

- Agrandissements et réductions
- Théorème de Pythagore puis trigonométrie
- Trigonométrie et théorème de Thalès...

Il est essentiel pour ce type d'exercice, surtout s'il est inachevé, de bien indiquer la démarche envisagée : toute démarche cohérente, même conduite partiellement est valorisée.

La partie 3, sur 14 points, présente trois situations :

La première situation aborde des activités de décomposition à l'école maternelle pour des quantités allant de trois à six.

Question 1 : On attendait deux procédures différentes parmi ces quatre, par exemple :

- une comptine numérique,
- des décompositions du type « 1 et encore 1 et encore 1 », « 2 et encore 1 »...
- la correspondance terme à terme avec une collection de cardinal connu (les doigts ...)

- la reconnaissance immédiate du nombre 3, « subitizing »

Question 2 : Toute activité de manipulation dans laquelle les élèves sont amenés à décomposer une collection de 4 objets est acceptée.

Question 3 : Plusieurs réponses étaient possibles (une seule est attendue) :

- rendre plus visuel le fait que l'on passe d'un nombre au suivant en ajoutant 1.
- rendre plus visuelles les décompositions additives.
- l'utilisation de constellations différentes de celles qui figurent sur les dés habituels (reconnaissance du nombre et non de l'image).

La situation 2 est une analyse de productions d'élèves obtenues lors d'un travail sur le calcul en ligne. Elle nécessite une bonne connaissance du programme de cycle 3 et une certaine maîtrise du vocabulaire mathématique relatif aux propriétés des opérations (commutativité, associativité, distributivité).

Question 1 :

Robin : décompositions (multiplicatives) des nombres, faits numériques (résultats mémorisés). L'écriture de la solution est erronée : le signe = est placé entre deux expressions non égales.

La réponse est exacte malgré une rédaction incorrecte.

Eléonore : décompositions (additives) des nombres, faits numériques (résultats mémorisés) ; commutativité de la multiplication, distributivité de la multiplication sur l'addition. Réponse correcte.

Lucie : décompositions (additives) des nombres, faits numériques (résultats mémorisés) ; distributivité de la multiplication sur l'addition. La réponse est correcte.

Mathys : décompositions (additives) des nombres, faits numériques (résultats mémorisés). La réponse erronée traduit une confusion entre « chiffre de » et « nombre de ». On peut penser que l'élève transpose sur sa procédure de calcul en ligne ce qu'il ferait en calcul posé. La réponse est incorrecte.

Question 2 : Les démarches suivantes peuvent être attendues d'un élève de cycle 3 :

- $25 \times 28 = 25 \times 30 - 25 \times 2 = 750 - 50 = 700$,
distributivité de la multiplication par rapport à l'addition
- $25 \times 28 = 25 \times 4 \times 7 = 100 \times 7 = 700$
25 est le quart de 100, utilisation de la table de multiplication par 7
- $25 \times 28 = 100 \times 28 : 4 = 2800 : 4 = 1400 : 2 = 700$
25 est le quart de 100, et diviser par 4 revient à diviser deux fois par 2.
- $25 \times 28 = 28 \times 5 \times 5 = 28 \times 10 : 2 \times 10 : 2 = 280 : 2 \times 10 : 2 = 1400 : 2 = 700$
Commutativité de la multiplication, multiplier par 5 revient à multiplier par 10 puis diviser par 2.
- $25 \times 28 = 25 \times 20 + 25 \times 8 = 500 + 200 = 700$
Distributivité de la multiplication par rapport à l'addition.

La situation 3 est également une analyse de productions. Il s'agissait pour des groupes d'élèves de représenter un agrandissement du puzzle de Brousseau : on demande aux candidats d'analyser les différentes stratégies mises en œuvre, de pointer les réussites et erreurs, puis d'indiquer les procédures utilisées.

Question 1 : cette situation permet de travailler les utilisations de la proportionnalité (agrandissement–réduction d'une figure, échelle)

Question 2 :

- Affiche du groupe n°1 : la situation de proportionnalité n'est pas reconnue (échec), l'écart entre 4 et 6 est considéré comme un écart additif : les élèves ont ajouté 2 aux côtés des pièces C, D, E, F et B confondus avec deux côtés du carré. Ils ont ensuite additionné 3 aux côtés des pièces B, A et C confondus avec les deux autres bords du carré de façon à conserver la forme globale des contours du puzzle qui constitue bien un carré (réussite).

-Affiche du groupe n°2 : les élèves ont reconnu le modèle proportionnel (réussite) ils ont ajouté à chacune des mesures sa moitié. Toutes les dimensions des pièces du puzzle agrandi sont correctes. (réussite). L'expression de la procédure peut être améliorée (ce n'est pas un échec).

Affiche du groupe n°3 : Les élèves ont reconnu le modèle proportionnel (réussite). La division par 2 et la multiplication du résultat par 3 les conduit à adopter un coefficient d'agrandissement de $3/2$. (réussite).

Question 3 :

6 → 9 : Les élèves utilisent la linéarité, en ajoutant à la valeur correspondant à 4 la moitié de cette valeur car 6 est égal à $4 + 2$.

7 → 10,5 : Ils ne donnent pas d'indication sur la méthode suivie, le résultat est juste.

2 → 3 : 2 étant la moitié de 4, ils prennent la moitié du nombre 6 (linéarité pour la multiplication par un nombre)

5 → 7,5 : 5 est la somme de l'image de 4 et du quart de 2, ils ajoutent donc le quart de 6, c'est-à-dire 1,5 à 6 (linéarité – procédure mixte : linéarité pour la somme et pour la multiplication par un nombre)

9 → 13,5 : 9 est égal au double de 4 plus le quart de 4, ils cherchent donc le double de 6 plus le quart de 6.

2.1.2 Quelques résultats chiffrés des épreuves

Mathématiques concours privé : sur 133 copies

Note minimum : 4 / 40 :

Note maximum : 38,5 / 40

Note moyenne : 21,41 / 40

Mathématiques concours public : sur 1285 copies

Note minimum : 1,5 / 40 :

Note maximum : 40 / 40

Note moyenne : 22,56 / 40

Qualité écrite de la production :

5 points, au maximum, peuvent être retirés pour tenir compte de la qualité écrite de la copie :

- jusqu'à 2 points pour la rigueur mathématique (erreurs d'arrondi, imprécisions diverses, oublis d'unité, erreurs d'inattention...)

- jusqu'à 3 points pour la correction syntaxique et l'orthographe.

A noter, une fois de plus, de nombreuses confusions entre valeurs exactes et valeurs approchées, ou entre les symboles « = » et « ≈ ». Ce type d'erreurs a coûté au moins 0,5 point à de nombreux candidats.

L'écriture de quelques rares candidats est telle que leurs réponses deviennent presque illisibles, ce qui a été sanctionné : un futur professeur des écoles se doit d'être parfaitement lisible...

Plus de 10% des candidats perdent au moins deux points en raison d'un trop grand nombre d'erreurs orthographiques.

2.1.3 Critères de réussite des copies bien notées

La grande majorité des copies est soigneusement présentée, ce qui est toujours très apprécié par les correcteurs.

Les candidats en réussite se distinguent en abordant toutes les parties de l'énoncé ; ils n'hésitent pas à se lancer dans une recherche, même inaboutie, en ce qui concerne les questions à prise d'initiative. Leurs justifications sont rigoureuses en restant concises, leurs réponses aux questions posées par l'énoncé sont claires et complètes.

La partie didactique des meilleures copies montre une bonne connaissance des programmes des cycles 2 et 3, ces copies répondent de manière précise aux questions de l'énoncé, sans oublier l'analyse des procédures utilisées par les élèves.

2.1.4 Conseils pouvant être donnés aux candidats

- Aucune virtuosité technique n'est demandée, mais un minimum de rigueur est attendu de la part d'un futur professeur : il est par exemple indispensable de justifier qu'un triangle est rectangle avant d'utiliser le théorème de Pythagore ou les lignes trigonométriques.

- Une réflexion au sujet de la nature des nombres manipulés serait très utile : une calculatrice et un tableur ne travaillent qu'avec des nombres décimaux, les résultats obtenus sont de ce fait le plus souvent des valeurs approchées des résultats, il est important d'en avoir conscience. De la même manière, une mesure ne fournit jamais une valeur pouvant être considérée comme exacte.

- Les compétences chercher et modéliser sont à renforcer pour de nombreux candidats : un entraînement à la recherche sur des questions à prise d'initiative, très présentes dans les manuels de cycle 4 est à recommander à cet effet.

- Une connaissance maîtrisée des programmes est indispensable pour réussir la partie didactique et pédagogique, et notamment pour analyser les copies d'élèves.

- Enfin, il semble utile de rappeler que toute marque distinctive peut conduire à l'élimination du candidat. Il est en particulier exclu de s'adresser au correcteur dans la copie !

2.2. Français

2.2.1 Le sujet 2018, ses particularités, des éléments de corrections

La principale difficulté du sujet était sa longueur car la partie 2 était faite de 5 questions de langue française et la partie 3 comprenait 5 questions d'analyse et réflexion didactique et pédagogique. Pour les candidats, la gestion du temps était donc très importante dans la réussite à cette épreuve, de même que les automatismes dans la mobilisation des savoirs et compétences.

Partie 1 : le sujet comprend 3 textes d'idées (ainsi qu'un poème argumentatif de V. Hugo). Il impliquait une réflexion sur les relations du présent et du passé sous l'égide de l'historien Marc Bloch. D'un point de vue didactique, cette réflexion intéresse *a priori* la discipline « Histoire ». La perspective des textes est inter-disciplinaire car le corpus est constitué d'un poème, d'un extrait de philosophe, d'un extrait d'essayiste, en plus du texte de l'historien.

Pour cette première partie, la compréhension des textes est requise (et doit se manifester à travers des reformulations précises et même un petit nombre de citations brèves), en même temps qu'une organisation rhétorique (introduction, développement en plusieurs parties, conclusion non obligatoire mais logique), appuyée sur des formulations habituelles de ce genre scolaire.

En ce qui concerne la partie 2 consacrée à la connaissance de la langue française, à part le problème de la question 5, on peut noter la dimension classique des 4 autres questions qui prennent en compte la formation des mots (question 1) ; la temporalité verbale (question 2) ; l'accord du participe passé en question 3 ; l'analyse grammaticale (question 4). Pour répondre aux questions, des savoirs fondamentaux sont requis.

La question 1 demande de savoir découper les mots en préfixe (- in, -com, -ap), base (ou radical, ou racine : ici -préhens) et suffixe (-ion).

Pour la question 2, il fallait classer celles-ci en distinguant,

- pour l'indicatif, les présents (valeur de permanence ou de vérité générale), les passés simples (pour des actions de premier plan ou pour l'aspect ponctuel), les imparfaits (actions de second plan, aspect duratif ou descriptif), les futurs simples (valeur prédictive) ;
- pour l'impératif à valeur injonctive, les présents.

Quant à l'occurrence « éblouit » (« Sa grandeur éblouit l'histoire ») mise en valeur par une interrogation spécifique, il faut signaler que, morphologiquement, cette forme pouvait être analysée comme un présent ou un passé simple de l'indicatif. C'est donc la signification que l'on peut donner qui amène à trancher entre les deux temps, et l'on penche plus aisément pour un présent à valeur générale : la position inaugurale de la formule établit le pont entre passé et présent et inscrit Napoléon en majesté, au-delà du temps.

Pour la question 3, il faut relever 4 participes passés. Les deux premiers (« possédée » et « trouvé ») s'accordent en genre et en nombre avec un pronom COD placé avant et renvoyant à un antécédent féminin pour l'un (« cette faculté ») et masculin pour l'autre (« don des fées ») puisqu'ils étaient construits avec le verbe avoir. Les deux derniers (« exercée » et « développée ») appartiennent à une forme passive avec infinitif « être » et s'accordent avec le sujet des verbes, le pronom « elle ».

Pour la question 4, les quatre mots soulignés appartiennent à des catégories grammaticales différentes (« adjectif qualificatif » ou « nom » pour les deux premiers ; « pronom indéfini pour le 3^e ; participe passé dans un infinitif présent passif pour le dernier). Les trois premiers avaient la fonction d'attribut du sujet ; le dernier pouvait être considéré comme « complément d'objet indirect » du verbe « risquer » ou « prédicat » du même verbe.

Pour la question 5, le jury a accepté les réseaux dès que deux termes pouvaient être rapprochés comme « obscurité » et « lumière » ; « veille » et « sommeil » ; « homme » et « animal »...

En ce qui concerne la partie 3, les 5 questions requièrent l'analyse de plusieurs documents : le verbatim d'une partie de séance consacrée à une discussion orale ; une analyse d'image ; un extrait d'un auteur de jeunesse ; le verbatim de l'intervention orale d'une élève (faire un résumé) ; une grille de compétences élaborée par des élèves. La dernière question demande d'imaginer d'autres activités possibles.

Pour la question 1, il faut analyser la place de l'enseignant et les interventions des élèves.

Organisateur de la discussion sur l'image en petit groupe, **cet enseignant** prend en compte les points de vue des élèves et peut les motiver. Il intervient pour demander essentiellement aux enfants de rechercher des justifications à leurs affirmations ; de reformuler leur propos en niveau de langue courant, en syntaxe construite et d'être précis. On note aussi qu'il sollicite une élève qui n'est pas encore intervenue. Cet enseignant est relativement présent, mais se met au service des élèves pour que l'échange avance avec précision, dans la langue claire et courante que l'école est chargée de construire.

Des trois élèves qui font partie de ce petit groupe, Marie prend facilement la parole et propose finalement l'intervention la plus complexe. Son rôle dans la discussion est important car elle répond souvent aux questions de l'enseignant, intervient aussi par rapport aux propos de ses camarades et peut ajouter un élément nouveau à la discussion ; elle utilise la plupart du temps une syntaxe correcte et possède un vocabulaire précis et riche ; dans ses propos, elle peut faire référence à sa connaissance du monde et à sa vie personnelle pour des comparaisons explicites ; elle est enfin capable de réflexion.

Quentin intervient un peu moins que Marie : son rôle dans la discussion est secondaire : il répond aux questions de l'enseignant dans des propos brefs. Son niveau de langue est familier et sa syntaxe hachée relève de l'oral courant. Ses interventions nécessitent des rectifications de l'enseignante quant au niveau de langue

Lou n'intervient qu'une seule fois, à la demande de l'enseignant et pour exprimer une émotion, qui explique peut-être son mutisme : son malaise repose sur une réception très impliquée de l'histoire ou très partielle.

Pour la question 2, on attend des propositions de présentation du texte, en lien avec l'image qui a été vue et discutée auparavant. L'idée d'une discussion collective pouvant permettre de faire le lien avec l'image ; de se mettre d'accord sur la situation (compréhension littérale) ; de valider ou invalider les hypothèses formulées lors des échanges ; d'évoquer les émotions qu'elle suscite et de se questionner sur son intérêt (réactions subjectives) ; de prévoir une suite (anticipation).

Pour la question 3, les compétences de Marie peuvent être regroupées en trois ensembles :

- dire pour être entendu et compris en prenant en compte des récepteurs ou interlocuteurs par sa gestuelle, en mobilisant des techniques qui font qu'on est écouté; en organisant son propos.
- pratiquer avec efficacité les formes de discours attendues, notamment raconter, en faisant un récit cohérent fait de phrases brèves qui s'enchaînent, en s'exprimant dans un niveau de langue courant ; en utilisant des connecteurs temporels. Mais son utilisation du pronom anaphorique est seulement un peu trop systématique car on frôle une certaine confusion entre les deux personnages. En outre, il est difficile de relever le moment précis où est produite l'anticipation demandée, mais on peut relever que le récit rebondit par deux fois sans que l'on aboutisse pourtant à une situation finale.

- utiliser l'oral pour jouer un rôle dans le monde : en prenant la petite fille comme axe initial de son récit, Marie a manifesté son point de vue sur l'histoire : si le récit de Gripari est un conte de sorcière (cf. titre et début), Marie montre qu'elle s'intéresse au personnage de la petite fille qui lui permet sans doute de s'identifier.

La question 4 tend à souligner la complexité de toute communication orale. Les critères retenus portent essentiellement sur la qualité communicationnelle et articulatoire, et peuvent s'appliquer à toute situation de prise de parole devant un auditoire. La dimension discursive reste limitée et pourrait aisément être développée car l'élève ne dispose d'aucune indication pour apprécier la conduite discursive « raconter ». Est-ce parce que la grille des critères de réussite a été élaborée avec les élèves ? En tout cas les items sont alignés les uns après les autres sans classement. On pourrait imaginer un travail de regroupement et de reformulation des critères (par exemple le volume de la voix, la posture de celui qui parle, le contenu du récit, l'interaction avec les auditeurs...). De plus, la 2^e colonne n'a pas de titre et ne permet pas de savoir ce que l'on attend : la grille de critères de réussite doit-elle servir pour une évaluation ? On pourrait imaginer d'ajouter au tableau plusieurs colonnes qui permettraient l'auto-évaluation et l'individualisation de l'évaluation (« ce que je sais déjà faire », « ce à quoi je dois faire attention en priorité » ...).

Pour la question 5, les autres supports que l'enseignant pourrait mobiliser sont divers comme la production d'un écrit comme support à une production orale ; l'illustration ou le dessin (pour les illustrations des différentes phases de l'histoire) ; l'enregistrement des élèves.

2.2.2 Quelques résultats chiffrés des épreuves

Français concours privé :

Note minimum : 7,5 / 40

Note maximum : 36,5 / 40

Note moyenne : 23,23 / 40

Français concours public :

Note minimum 0,25 / 40

Note maximum : 36,5 / 40

Note moyenne : 21,4 / 40

2.2.3 Critères de réussite dans les copies bien notées

On s'aperçoit que les candidats ayant obtenu de bonnes notes des correcteurs ont répondu aux questions avec des manières différentes.

Partie 1

Cette partie peut être traitée de manière très rhétorique, avec un plan simple, et une reprise claire et précise des idées de deux textes repris dans chacune des deux parties dans l'ordre même proposé par le corpus : le développement manifeste ainsi des qualités d'équilibre, de netteté, de prise en compte sérieuse et appliquée des données.

Ce même mode de traitement du sujet qui est très présent dans les réponses peut donner lieu à une réussite plus grande quand une réflexion s'installe dès la 2^e phrase de l'introduction à travers un questionnement (« Quels liens existent entre le passé et le présent ? »), et quand, en fin d'introduction, la définition des deux axes du propos n'est pas le fait d'un simple renversement : la 2^e partie peut proposer une certaine complexité de la réflexion (« le passé, suivant la façon dont il est exploité, peut permettre de modifier la manière dont chacun vit le présent. »). En outre, la mise en relation des textes peut être plus précise si chacune des deux parties développe le point de vue annoncé en faisant appel à trois (partie 1) et même aux quatre textes (partie 2), avant une rapide conclusion en cinq lignes qui revient sur la question initiale et établit une synthèse.

Mais cette même partie peut permettre à un candidat de proposer son propre cheminement dans les textes (en commençant, par exemple, par une idée reprise au dernier texte du corpus) et d'affirmer plus nettement sa présence en animant son propos par des questions rhétoriques, des exclamations, des phrases nominales, des apports de nuances ou de rectification : le propos est, cette fois, marqué par une personnalité qui s'implique et interpelle son lecteur.

Partie 2

Pour répondre aux 5 questions de la partie 2, il faut souligner la clarté de ses réponses en les décomposant en plusieurs points, en utilisant des blancs, des tirets, des alinéas, des tableaux à plusieurs entrées lorsqu'il s'agit de classer des items (question 2).

On peut aussi rédiger de manière plus liée ses réponses en leur donnant une organisation propre (pour la question 1, par exemple, évoquer les éléments communs aux deux mots, avant une distinction des préfixes – in et -ap qui n'ont pas même signification et induisent donc des sens différents pour les mots incompréhension et appréhension.

Partie 3

Un même système de présentation claire des réponses que pour la partie 2 peut être utilisé avec des sauts de lignes, des alinéas précédés de tirets, des éléments soulignés, des références aux documents entre parenthèses. On peut aussi rédiger ses réponses de manière continue et précise, en reprenant des citations dans les documents pour appuyer le propos. Enfin un candidat peut s'affirmer nettement en prenant de la hauteur initialement par le choix de présenter une hypothèse sur l'ensemble des documents, hypothèse qui permet d'explicitier les différents éléments qui sont demandés de question en question.

2.2.4 Conseils pouvant être donnés aux candidats

Certains conseils fondamentaux sont particulièrement utiles :

- S'entraîner à écrire régulièrement et apprendre à se relire en prenant de la distance et un angle de vue purement formel par rapport à ce que l'on a rédigé ;
- pour la connaissance de la langue française : la connaissance des formes ne suffit pas, il faut aussi avoir réfléchi au sens des formes et à leur emploi ; il faut aussi apprendre à éviter les pièges d'un sujet de concours, c'est-à-dire ne pas se fier à des automatismes mais réfléchir au cas par cas (et le faire rapidement) ;
- pour la partie didactique et pédagogique, il faut s'appropriier les programmes pour pouvoir en utiliser des éléments dans une analyse de documents ; et prendre le risque souvent payant de poser un regard critique sur les documents proposés.

La longueur du sujet amène à mettre l'accent sur des entraînements qui portent sur l'ensemble de l'épreuve.

Les entraînements partie par partie sont utiles, bien sûr, mais au moins deux entraînements sur une épreuve entière dans toute sa durée officielle devraient permettre aux candidats de prendre conscience du problème de la gestion du temps.

3. Les épreuves d'admission (éléments généraux)

3.1. Première épreuve d'admission

Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat.

L'épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou du programme de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours.

Les domaines au choix du candidat sont : les sciences et technologie, l'histoire, la géographie, l'histoire des arts, les arts visuels, l'éducation musicale, l'enseignement moral et civique.

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier peut être conçu à l'aide de différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format « Compact Disc »). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant d'un support numérique dans un délai et selon des modalités fixées par le jury.

Lors de cette session, le ministère a autorisé l'usage des clés USB.

Le dossier se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte deux parties : la présentation du dossier par le candidat, d'une durée de vingt minutes, l'entretien avec le jury, d'une durée de quarante minutes.

Elle est notée sur 60 points. La première partie, la présentation du dossier par le candidat, est notée sur 20 points, la seconde, l'entretien avec le jury, est noté sur 40 points.

Le dossier n'est pas noté en lui-même. La présentation du dossier se fait sans notes personnelles.

Le candidat ne peut prendre en note, lors de l'entretien, les questions qui lui sont posées. Il dispose d'un exemplaire de son dossier, qui lui est remis au début de l'épreuve, qu'il peut utiliser lors de l'entretien. S'il le souhaite, il peut, à l'aide de son propre matériel informatique utiliser le support numérique qu'il a fourni avec son dossier

L'entretien porte, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou approfondissement dans le domaine considéré, pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

Il n'y a pas de temps de préparation pour l'épreuve.

L'épreuve dure une heure.

3.2. Seconde épreuve d'admission

L'épreuve comporte deux parties :

- EPS (sujets vidéo) ;
- situation professionnelle (dossier).

Elle est notée sur 100 points.

Le temps de préparation est de trois heures.

La durée de l'épreuve est d'une heure et quinze minutes.

3.2.1. Première partie de l'épreuve

La première partie de l'épreuve permet :

- d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive, EPS ;

- d'évaluer sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

Cette partie se déroule en deux temps :

- un exposé conduit par le candidat d'une durée de 10 minutes ;
- un entretien avec le jury de 20 minutes.

Cette partie de l'épreuve est notée sur 40 points.

Le jury propose au candidat un sujet vidéo relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à la maternelle.

- Le sujet se rapporte à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou à une pratique physique et corporelle.
- Le sujet peut amener le candidat à réfléchir à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée.

3.2.2. Deuxième partie de l'épreuve

La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier :

- les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains) ;
- sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ;
- sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

Cette partie se déroule en deux temps :

- un exposé du candidat (15 minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, et composé de textes institutionnels, de recherche, d'actualité... ;
- un entretien avec le jury d'une durée de 30 minutes.

60 points sont attribués à la deuxième partie de l'épreuve : 20 points pour l'exposé, 40 points pour l'entretien.

L'exposé du candidat présente une analyse de la situation professionnelle et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet d'évaluer :

- la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves ;
- la capacité du candidat à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

4. Evolution et répartition des postes au concours

758 candidats admissibles pour l'ensemble des concours.

Type de concours	Nombre de candidats convoqués	Nombre d'absents aux épreuves d'admission	Nombre de postes	Note du dernier admissible	Note du dernier admis hors LC
Externe public	635	30	398	10,75	11,31
Externe privé	76	6	35	10,75	11,96
3e voie public	33	1	15	11,44	11,75
2 nd concours interne public	12	0	7	10,31	10,92
2 nd concours interne privé	2	0	4	12,38	10,13
Totaux	758	37 soit 4,9% d'absents tous concours	459		

5. Première épreuve d'admission (éléments du jury) oral 1

5.1. Analyse d'ensemble de l'épreuve

L'épreuve permet de vérifier :

→ Pour l'exposé, que le candidat est capable :

- de témoigner de ses connaissances scientifiques et leur traitement didactique ;
- d'expliciter les procédés pédagogiques choisis ;
- de produire un discours cohérent et argumenté qui mette en évidence l'articulation entre les deux parties du dossier.

→ Pour l'entretien, que le candidat est capable de :

- faire état de ses connaissances sur les programmes et sur la progression de l'enseignement de la discipline choisie à l'école primaire ;
- maîtriser les connaissances scientifiques qui fondent le dossier et leur traitement didactique ;
- expliquer et justifier ses choix pédagogiques en fonction des publics visés ;
- resituer les apprentissages visés dans le cadre de la connaissance du développement de l'enfant ;
- élargir et développer la réflexion en mobilisant la polyvalence du maître et la pluridisciplinarité.

Il est à noter que, tout au long de l'épreuve, le jury est attentif à la qualité d'expression du candidat et à son aptitude à échanger avec les membres de la commission.

Les résultats de l'épreuve

La moyenne de l'épreuve, pour l'ensemble des candidats des concours de la session 2018, se situe à **38,03/60 en 2018 soit 12,67/20** et en 2017, 36,55/60 soit 12,18/20.

5.2. Sciences et technologie

L'épreuve de sciences et technologie consiste, pour le candidat, en la présentation, d'une durée de vingt minutes, du dossier qu'il a préalablement adressé au jury, et en un entretien avec le jury, d'une durée de quarante minutes.

Les dossiers présentés par les candidats

Le domaine du vivant est cette année sur représenté passant à 56% des dossiers. Les Objets sont moins représentés.

Dans les autres domaines, les sujets traités se répartissent de façon équilibrée. Certains sujets sont en progression comme l'énergie ou la biodiversité.

Deux sous-domaines qui étaient apparus l'an dernier en référence aux nouveaux programmes (« Code et robotique », « Signal et Information ») sont cette année 2018 moins présents.

La prestation des candidats :

- L'utilisation des supports numériques

Les candidats ont très peu utilisé leurs supports numériques lors des exposés. De nombreuses annexes ont été incluses dans des supports numériques dont les références étaient listées en fin de dossier.

Leur pertinence est constatée uniquement lorsqu'ils viennent en appui de l'illustration d'un propos.

- **La présentation du dossier**

La présentation orale du dossier, pour la très grande majorité des candidats, respecte les 20 minutes réglementaires. Pour rappel, les membres des commissions ont pu effectuer une lecture préalable précise du dossier présenté.

Les candidats ont pris en compte les remarques formulées dans le rapport de jury 2016 et 2017 débutent, pour une majorité, par le plan de la présentation. De plus, ils s'attachent à s'éloigner d'une lecture linéaire du dossier. Cela confirme la tendance de 2017.

Certains éléments ont été trop peu développés ou présentés de façon trop courte lors de l'entretien :

- Les connaissances scientifiques et leur traitement didactique,
- la prise en compte des erreurs, des difficultés ou des obstacles rencontrés par les élèves, et à niveau moindre,
- la définition des objectifs des compétences attendues des élèves,
- les procédés pédagogiques choisis,
- l'évaluation des acquis des élèves.

L'exposé doit prendre de la distance avec le support écrit, il doit problématiser et permettre l'analyse réflexive de la séquence présentée qu'elle ait été mise en œuvre ou non, voire du dossier lui-même. Le plan de présentation doit être lisible par le jury lors de la présentation.

Les connaissances scientifiques maîtrisées doivent être articulées avec les programmes, le traitement didactique et les procédés pédagogiques choisis.

La présentation en deux temps, fondements scientifiques puis présentation de la séquence, est peu pertinente et ne permet pas d'apprécier la capacité du candidat à s'appuyer sur l'un pour construire l'autre. L'articulation entre les deux parties du dossier relève de candidats qui sont pertinents.

L'analyse doit permettre la mise en perspective des théories de l'apprentissage et les propositions pédagogiques.

Certains candidats, à l'évidence, n'ont pas travaillé leur dossier de façon approfondie et n'en maîtrisent guère le sujet et sont dans l'incapacité à équilibrer la présentation.

- **L'entretien avec le jury**

Certains points demeurent à consolider pour faire évoluer les prestations des candidats. L'on peut retenir :

- faire état de ses connaissances sur les programmes et sur la progression de l'enseignement,
- resituer les apprentissages dans le cadre de la connaissance du développement de l'enfant,
- maîtriser les connaissances scientifiques qui fondent le dossier,
A un degré moindre :
- justifier ses choix pédagogiques.

- élargir la réflexion en mobilisant la polyvalence du maître et la pluridisciplinarité

Le candidat doit s'exprimer de façon claire et concise. Il doit montrer une attitude réflexive avec une capacité à réajuster ses propos en fonction des questions du jury, en restant dans l'échange, en répondant avec du bon sens.

Un bon candidat sera capable d'entrer en interaction avec le jury ; il doit montrer des capacités à communiquer de façon posée et réfléchie.

Il doit donner à voir ses capacités à progresser, à prendre du recul par rapport aux éléments du dossier présenté, à remettre en question ses choix et à prendre du recul.

Les examinateurs doivent pouvoir apprécier son aptitude à se questionner, à comprendre, voire à poursuivre un raisonnement. La connaissance de l'enseignement des sciences et une bonne compréhension de la démarche d'investigation doivent être maîtrisées. La mise en œuvre de cette dernière reste encore souvent formelle, les compétences développées trop induites restent centrées sur des connaissances.

Il est nécessaire de proposer une articulation et une mise en œuvre concrète des champs scientifiques, des programmes dans un cadre pédagogique bien posé, sans oublier la mise en œuvre des compétences du socle. Le candidat doit faire apparaître sa connaissance de l'architecture des programmes et présenter des connaissances actualisées du développement de l'enfant mises en lien avec la séquence présentée.

En règle générale, les candidats ayant eu la possibilité de mettre en œuvre la séquence sont plus habiles à l'analyse réflexive et proposent parfois une révision de leur séquence au regard de leur expérience de classe.

Par ailleurs, les connaissances scientifiques sont parfois peu présentées et valorisées par les candidats, voire fort peu maîtrisées.

Les membres des commissions sont amenés à élargir les questions. Elles portent alors sur des thématiques proches du sujet présenté. Elles sont formulées dans le même grand domaine : matière, vivant ou objets. Ainsi les questions peuvent, par exemple, porter sur l'air si le sujet traite de l'eau, les réseaux trophiques si le sujet traite des besoins alimentaires. Elles peuvent concerner le même sujet traité dans un autre cycle. Elles peuvent aussi faire référence aux valeurs de la République au regard du sujet abordé.

5.3. Education musicale, arts visuels, histoire des arts

L'épreuve consiste, pour le candidat, en la présentation, d'une durée de vingt minutes, du dossier qu'il a préalablement adressé au jury, et en un entretien avec le jury, d'une durée de quarante minutes. L'épreuve est notée sur 60.

- **La présentation du dossier**

Concernant les dossiers, les deux parties du dossier sont présentes en très grande majorité ; ces deux parties sont en général équilibrées. Les séquences sont développées de façon diverse, certaines étant développées *in extenso*, d'autres candidats ont choisi de présenter des plans de séquence avec une ou deux séances détaillées : c'est un choix du candidat qu'il pourra justifier lors de son exposé.

Lors de l'exposé, les candidats en réussite réalisent une présentation bien assimilée, un discours vivant et structuré avec un plan annoncé et une problématique. Inversement, les moins bons candidats lisent ou reprennent textuellement leur dossier. Les bons candidats font des allers-retours entre la partie théorique et la pratique ; la première permettant d'éclairer la seconde. Ils savent justifier leurs choix pédagogiques.

Lors de la présentation de la séquence, les candidats en réussite énoncent les compétences visées, ils prennent en compte les difficultés potentielles des élèves (en proposant des remédiations), les évaluent, et proposent des prolongements. Inversement, certains candidats ne ciblent pas précisément les compétences travaillées, leur séquence étant composée d'une juxtaposition d'activités sans objectifs d'apprentissage et de progression des élèves.

Les candidats en réussite parviennent davantage à réaliser une analyse distanciée de leur action pour ceux qui ont pu tester leur séquence en classe. En effet, une grande partie des candidats a pu tester tout ou partie de sa séquence en classe, même si le fait de ne pas avoir mis en pratique une séquence en classe n'est pas pénalisant. Certains ont réalisé une analyse *a posteriori* de leur séquence. Cette analyse a été jugée positivement par les membres du jury dès lors que celle-ci était sincère et pertinente. Cette prise de recul est une qualité indispensable pour un futur professeur des écoles.

Les candidats ayant réalisé des annexes numériques ne les ont pas présentées dans la grande majorité des cas. Ce choix est souvent judicieux car la présentation de ces annexes n'apporte pas une plus-value significative à l'exposé. De plus, la gestion du matériel est souvent source d'anxiété de la part du candidat en début d'épreuve.

En résumé, les candidats en réussite ont donc su :

- faire un lien entre les deux parties du dossier, la partie des fondements scientifiques venant justifier les choix de la séquence ;
- dégager de leur dossier une problématique et construire un plan ;
- expliciter les procédés pédagogiques choisis ;
- présenter une séquence ayant pour but de faire progresser tous les élèves en fonction de compétences ciblées, y compris dans les domaines artistiques ;
- resituer la séquence dans une progression annuelle, voire de cycle ;
- analyser la séquence et prendre du recul par rapport à celle-ci, sachant évoquer ses limites le cas échéant.

- **L'entretien avec le jury**

Les bons candidats savent entrer dans une démarche d'entretien, instaurant un dialogue avec les membres du jury ; ces bons candidats ont une capacité d'écoute et prennent en compte les questions posées. Les jurys n'attendent pas une « bonne » réponse ou une « réponse juste », mais ils

veulent savoir comment le candidat se positionne et comment il justifie ses choix pédagogiques. Il réussit également à expliciter ses démarches pédagogiques et à développer son point de vue.

Les bons candidats connaissent également bien les programmes, et pas uniquement les compétences visées dans la séquence du dossier ainsi que les enjeux des domaines disciplinaires abordés. En revanche, et comme les années précédentes, les membres du jury constatent que de nombreux candidats n'ont qu'une maîtrise partielle des programmes de la discipline choisie ainsi que des compétences du socle commun. Si la séquence porte sur un cycle, les programmes des autres cycles ne sont pas systématiquement maîtrisés. Il est également attendu que les candidats connaissent les grandes orientations de la politique éducative dans la discipline choisie, par exemple le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève ou la démarche de création.

Les plus en réussite ont des références scientifiques solides concernant le domaine choisi. Ils maîtrisent parfaitement ceux de leur dossier et peuvent aller au-delà. Ils ne se bornent pas à répéter les éléments de leur dossier mais ils les maîtrisent réellement.

Ils ont également des références pédagogiques et didactiques montrant qu'ils se sont intéressés à l'enseignement du domaine choisi : les phases d'apprentissage, l'évaluation, les difficultés potentielles des élèves...

5.4.Histoire, géographie, enseignement moral et civique

- La présentation du dossier

La présentation ne doit pas être une redite du dossier mais une réorganisation des informations permettant un regard distancié. Il est attendu que le candidat annonce son plan ainsi que les motivations qui ont déclenché le choix.

Il doit veiller à une présentation dynamique appuyée sur des exemples en modulant le débit de parole. Il se placera dans l'optique de développer un minimum d'esprit critique en présentant les enjeux de l'enseignement évoqué. Les examinateurs apprécient une mise en perspective des points forts de la séquence avec une analyse des points faibles et des propositions de pistes d'évolution.

Les éléments du dossier repérés comme peu développés lors de la présentation sont l'articulation entre les connaissances scientifiques et leur traitement didactique. Les liens entre les connaissances scientifiques, le traitement didactique et les procédés pédagogiques doivent être permanents et explicites. Alors que certains candidats présentent l'évaluation, peu évoquent la prise en charge des erreurs ou des difficultés rencontrées par les élèves.

- L'entretien avec le jury

Lors des échanges avec les examinateurs, les faiblesses des candidats s'observent essentiellement dans leur capacité à resituer les apprentissages dans le cadre de la connaissance de l'enfant ainsi que dans la mise en œuvre curriculaire du sujet choisi. Il serait nécessaire de faire référence et

d'expliciter la notion de continuité mais aussi d'évoquer comment les compétences travaillées dans d'autres champs disciplinaires contribuent à construire les compétences visées dans la séquence présentée.

Sur un plan formel, les examinateurs apprécient la clarté des propos en lien avec le plan du dossier et l'articulation explicite des connaissances scientifiques et des propositions pédagogiques. Les jurys ont jugé satisfaisant lors de l'entretien les capacités à saisir le questionnement du jury pour faire progresser la réflexion et proposer des aménagements à la séquence évoquée en particulier la capacité à prendre du recul par rapport aux sujets de la différenciation, de l'évaluation et du travail en groupe.

Pour être satisfaisant, l'entretien doit permettre au candidat de montrer qu'il sait ce qu'il aura à enseigner et qu'il connaît les démarches d'enseignement de la discipline. Il doit être en mesure d'élargir sa réflexion à des problématiques transversales, au cœur des enjeux de l'école d'aujourd'hui, comme l'évaluation des acquis des élèves ou la place d'une éducation numérique en pensant le rôle de l'EMI. La question de la nécessaire évolution des modalités d'évaluation des élèves (évaluation positive) doit prendre une place plus large dans la réflexion des candidats et aller au-delà d'un état de leurs connaissances des différents types d'évaluation (diagnostique, formative...). On remarque une entrée par le socle plus régulière et argumentée.

D'un point de vue général sur l'ensemble des jurys, les notes sont faibles quand l'exposé est confus, qu'il manque de fluidité, que lors de l'entretien la communication est difficile avec le jury (incompréhension des questions, réponses décalées...) ou que le niveau de langue très insuffisant (erreurs de syntaxe, lexique pauvre voire inapproprié).

Les jurys ont sanctionné l'absence de connaissances scientifiques, de références aux instructions officielles ainsi que l'absence de connaissances didactiques. On peut signaler aussi certaines connaissances trop étroites de la discipline, la centration unique sur le sujet, le manque de perspective sur l'ensemble de la scolarité, l'absence de pluridisciplinarité et d'évaluation. Les examinateurs ont remarqué de très bons candidats mais des discours convenus qui peuvent s'expliquer par le format du concours ou les représentations de celui-ci qui sont finalement assez scolaires. Les candidats sont mieux préparés, les sujets sont plus diversifiés.

6. . Deuxième épreuve d'admission (éléments du jury) oral 2

6.1 Analyse d'ensemble de l'épreuve

Les moyennes correspondent à l'ensemble des concours.

Moyenne EPS : 24,7/40 soit 12,35 /20 de moyenne

Moyenne situation professionnelle : 37,26/60 soit 12,42 /20 de moyenne

6.2. EPS

Cette partie de l'épreuve orale se déroule en deux temps :

- un exposé conduit par le candidat d'une durée de 10 minutes,
- un entretien de 20 minutes avec le jury.

Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à la maternelle.

Le texte de l'arrêté ouvrant la possibilité d'utiliser différents supports (papier, numérique...), le choix a été fait, pour la session 2018, de s'appuyer sur des sujets « vidéo » de 2'30" (\pm 5 secondes) installés sur des supports numériques (tablettes). Les objectifs de ce choix étaient de professionnaliser le recrutement en focalisant l'évaluation sur les capacités d'analyse et de projections des candidats.

- **Les sujets**

Une APSA est retenue dans chacun des champs d'apprentissage des programmes. Dans l'Académie de Grenoble, le choix avait été fait en 2014 de reconduire les mêmes APSA pendant plusieurs années afin de permettre aux candidats, et à leurs formateurs, de réaliser un travail de préparation plus ciblé.

Pour la deuxième année successive, les candidats ont été invités à traiter un sujet qui s'appuyait sur l'une des quatre APSA suivantes :

- activités athlétiques pour le champ d'apprentissage 1 (produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée),
- activités aquatiques pour le champ d'apprentissage 2 (adapter ses déplacements à des environnements variés),
- activités gymniques pour le champ d'apprentissage 3 (s'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique),
- activités de jeux et sports collectifs pour le champ d'apprentissage 4 (conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel).

Passage d'un support papier à un support vidéo

Cette évolution vise :

- a mise en place d'une démarche observation/analyse/remédiation chez les candidats,
- a présentation d'exposés plus dynamiques,
- es propositions de réponses beaucoup plus concrètes.

Le support numérique n'a pas fondamentalement modifié la conduite de l'entretien qui suit l'exposé.

La prestation des candidats

- **L'exposé**

Le temps imparti de dix minutes d'exposé a généralement été optimisé par les candidats. Un peu moins de 10% d'entre eux produisent des prestations inférieures à 8 minutes.

Bien que ce ne soit pas une majorité d'entre eux, de nombreux candidats s'estiment obligés de décrire les situations proposées sans que cela serve leurs propos. Dans la même dynamique, très peu utilisent la vidéo pour étayer leurs discours de présentation. Dans ces cas-là, l'exposé reste souvent trop général et illustre mal les capacités d'analyse du candidat.

Chez certains candidats, Les membres des commissions relèvent une connaissance trop superficielle des composantes motrices et cognitives de l'APSA ainsi qu'une incapacité à inscrire leur présentation dans une dynamique de parcours.

Les candidats en réussite sont ceux qui :

- Replacent la séance observée et commentée dans le contexte général de l'enseignement de l'EPS qui doit être maîtrisé,
- Conduisent une analyse fine des comportements des élèves, notamment en reliant les évolutions proposées à des causes possibles clairement identifiées,
- Proposent des évolutions aussi bien pour les élèves en grande réussite que pour ceux qui rencontrent des difficultés d'apprentissage et/ou de réalisation,
- S'appuient sur une reprise de quelques instants clés de la vidéo pour étayer leurs propos,
- Maîtrisent les connaissances relatives au répertoire moteur de l'APSA concernée,
- Élargissent leur propos dans la perspective d'un parcours d'apprentissage en EPS.

- **L'entretien**

Beaucoup de candidats abordent les enjeux de l'EPS au cours de l'exposé, ce qui est apprécié par les interrogateurs. Néanmoins, au cours de l'entretien, il apparaît que leur capacité à décliner ceux-ci dans le cadre de leur enseignement reste fragile.

De même, alors que le S4C est couramment évoqué lors de l'exposé, il apparaît peu mobilisé dans les réponses apportées pendant l'entretien, illustrant ainsi la difficulté des candidats à percevoir et utiliser les interactions entre Socle Commun et Programmes.

La pratique personnelle est interrogée car, sans exigence d'un quelconque niveau de performance, celle-ci peut aider à enseigner l'EPS. Elle peut être un atout pour comprendre les problèmes posés aux élèves et ainsi proposer des réponses adaptées dans le cadre de son enseignement. En l'absence de pratique personnelle, le candidat peut également s'appuyer sur son vécu d'élève pour répondre aux questions posées.

Les **candidats en réussite** sont ceux qui :

- S'inscrivent dans un échange clair et réfléchi en utilisant un vocabulaire précis et maîtrisé,
- Font état de connaissances suffisantes concernant le développement de l'enfant, les programmes en cours et les aspects règlementaires de l'enseignement de l'EPS,
- Installent l'enseignement de l'EPS dans une synergie plus globale de parcours éducatifs,
- Présentent, autrement que de manière anecdotique et formelle, l'impact de leur pratique personnelle sur leur enseignement de l'EPS.

6.3 .La situation professionnelle

L'épreuve consiste en la présentation par le candidat d'un exposé de 15 minutes qu'il réalise à partir d'un corpus de trois textes et de trois questions qui accompagnent ces documents. La troisième question propose au candidat une étude de cas concrète faisant appel à une analyse critique et raisonnée.

Suite à cette première partie, un entretien de 30 minutes est conduit.

L'exposé du candidat présente une analyse de la situation professionnelle et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet d'évaluer la capacité du candidat :

- à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves en fonction des contextes ;
- à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier (classe, équipe éducative, école) ;
- à témoigner de ses connaissances du système éducatif (institution scolaire, société...);
- à se représenter les valeurs qui portent le métier dont celles de la République ;
- à expliciter les principes déontologiques liés à l'exercice du métier ;
- à témoigner de connaissances sur les droits et les devoirs des fonctionnaires.

- **Les sujets**

Les documents sont accompagnés de trois questions faisant appel au sens critique des candidats qui peuvent également s'appuyer sur leurs connaissances.

Les thématiques abordées peuvent se regrouper en quelques grandes catégories :

- la difficulté scolaire, incluant les conditions de la réussite, l'inclusion, l'hétérogénéité, la prise en compte du handicap
- la laïcité
- le climat scolaire, le harcèlement
- l'évaluation, l'évaluation positive
- les relations école-familles et la place des parents à l'école, la coéducation, les divers partenariats
- l'école maternelle, la scolarisation des moins de trois ans
- les gestes professionnels
- Le numérique à l'école et l'éducation aux médias et à l'information (EMI).

La prestation des candidats

- L'exposé

Globalement, les exposés des candidats correspondent aux attendus de l'épreuve en termes de durée même si certains exposés se sont révélés plus courts (environ 10 minutes).

Comme pour les sessions précédentes, le traitement de l'étude de cas est souvent un élément discriminant par rapport à la qualité de la prestation des exposés des candidats. Intégrée à l'exposé comme un fil conducteur d'une problématique définie, voire comme point de départ à une réflexion personnelle, elle permet au candidat de déployer ses connaissances, de faire preuve d'esprit critique, de prendre position, et de répondre aux questions posées en s'appuyant sur des éléments relevant de la pratique du métier. *A contrario*, traitée en fin d'exposé, elle est souvent abordée de façon superficielle et succincte, peu mise en relation avec les éléments présents dans les textes.

Les meilleures prestations sont celles qui ont intégré l'étude de cas et les deux questions à une problématique proposant un traitement non linéaire des textes du corpus et illustrées avec pertinence par des exemples de pratiques professionnelles tirées de l'expérience du candidat ou relatées avec à-propos. L'entretien témoigne d'un positionnement clair, conforme aux valeurs de l'école de la République, incarné tant par le contenu du discours du candidat que par ses qualités d'écoute et sa posture.

Les candidats performants sont ceux qui réussissent à ne pas lire leurs notes et qui ne cherchent pas une réponse « attendue » mais qui argumentent et font part de leur point de vue : les capacités d'analyse sont plus appréciées que les réponses formelles.

A l'inverse, la paraphrase des textes est contre-productive, d'autant qu'elle révèle parfois des erreurs de compréhension de certains textes. Quelques rares candidats procèdent à un résumé des textes, ce qui ne répond pas aux attendus de l'épreuve.

Cette année, un nombre non négligeable de candidats a présenté un exposé structuré, intégrant une problématique en lien avec le sujet, parfois illustré de pratiques de classe mais ne répondant directement ni aux questions posées ni à l'étude de cas. Ce type de prestation, en décalage avec les attendus de l'exposé a été sanctionné.

- L'entretien avec le jury

Les questions des interrogateurs visent, outre le contrôle de connaissances indispensables, à sortir d'un discours général pour évoquer les conditions réelles d'exercice à partir de situations concrètes. C'est lors de ces moments d'échange que sont parfois apparues des lacunes importantes dans la connaissance du système éducatif et de son fonctionnement, ou la difficulté à dépasser des représentations parfois très stéréotypées.

Sans doute convient-il de rappeler à tous les candidats qu'une préparation est indispensable quel que soit le type de concours.

C'est lors de ces moments d'échange que sont parfois apparues des lacunes importantes dans la connaissance du système éducatif et de son fonctionnement, dans la prise en compte des acquis et des besoins des élèves en fonction des contextes ou la difficulté à dépasser des représentations parfois très stéréotypées.

S'agissant d'un entretien, la capacité à dialoguer, à échanger, à prendre en compte la parole de l'autre, à cerner les enjeux des questions ou des relances du jury sont des qualités appréciées. Connaître les valeurs de la République, les droits et devoirs du fonctionnaire ne suffit pas. Les candidats doivent être capables de se positionner par rapport aux attentes institutionnelles et de se projeter en futurs acteurs du système éducatif. Une représentation claire de ces attentes ne suppose pas nécessairement une expérience étendue mais une posture éthique et réflexive claire.

7 - Conclusion

La session 2018 des concours de recrutement de professeurs des écoles montre un niveau de recrutement exigeant, quel que soit le concours considéré. Les conseils et recommandations du précédent rapport de jury ont été pris en compte.

Le processus de professionnalisation de futurs enseignants implique qu'ils soient porteurs de savoirs, qu'ils aient une réflexion sur les apprentissages, avant d'en devenir des experts, et qu'ils se projettent en tant qu'acteurs du service public d'éducation. Les candidats doivent également non pas tant réciter les valeurs de la République que les incarner par leur discours, leur positionnement face aux situations professionnelles, leur esprit critique et leur raisonnement dans les échanges.

Une préparation rigoureuse des épreuves doit prendre en compte toutes les dimensions du métier de professeur des écoles. Le cadre institutionnel et réglementaire, les programmes doivent être connus, les conditions d'exercice appréhendées. Devenir professeur des écoles, c'est s'engager dans un métier exigeant qui nécessite des fondements scientifiques solides, des choix pédagogiques et didactiques conscients et éclairés, une capacité à la polyvalence, une connaissance du développement de l'enfant.

La prise en compte de la diversité des élèves, la mesure des progrès de chacun d'entre eux mais également des acquis sur lesquels il peut s'appuyer, les stratégies pour lever les obstacles fondent le professionnalisme de tout enseignant et constituent l'enjeu d'une école de la République refondée. Chaque élève doit être engagé dans la voie de la réussite et tout candidat se destinant à enseigner se doit de développer une réflexion professionnelle et pédagogique de sorte à atteindre cet objectif majeur.